INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION AUX EXAMENS – GENERALITES

Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire aux enseignements et aux examens durant les 4 premières semaines de chaque semestre.

Comme la HEP Vaud gère le cursus des étudiants du MASPE, il est nécessaire d'inscrire l'ensemble des enseignements UNIL et HEP dans le système de gestion des études de la HEP Vaud, IS-Academia. Ceci permet à l'étudiant de vérifier la progression de son cursus et à la HEP de valider ses crédits.

Mais cette inscription seule ne suffit pas à être enregistré aux enseignements et examens de l'UNIL. Il est ainsi obligatoire de procéder à une deuxième inscription auprès du secrétariat de SSP pour les enseignements et examens de l'UNIL.

INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENT ET AUX EXAMENS DE LA HEP

Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire aux enseignements et aux examens durant les 4 premières semaines de chaque semestre via le système de gestion des études IS-Academia (https://is-academia.hepl.ch).

Tous les enseignements que l'étudiant suit doivent impérativement être inscrits. Une inscription à l'enseignement est nécessaire afin de pouvoir se présenter à l'examen.

Les enseignements de la HEP sont dispensés sous forme de modules comprenant toujours un cours et un ou plusieurs séminaires. Lorsque l'étudiant choisit de s'inscrire à un module, il doit obligatoirement suivre le cours. Le choix de séminaire (dans l'éventualité où plusieurs sont proposés) doit également se faire lors de l'inscription.

Une fois les inscriptions aux enseignements effectuées, l'étudiant est automatiquement inscrit à la première session d'examens qui suit les enseignements, Pour les modules de la HEP, il a la possibilité de demander un report auprès du service académique au plus tard 4 semaines avant le début de la session d'examen. Passé ce délai, l'étudiant n'a plus de possibilité de report et a l'obligation de se présenter aux examens. Une fois l'examen inscrit, une absence injustifiée entraine l'échec. Pour les cours et séminaire de SSP, voir ci-dessous.

Les modalités de certifications sont précisées directement par les enseignants.

INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS ET AUX EXAMENS DE SSP

Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire aux enseignements et aux examens durant les 4 premières semaines de chaque semestre (www.unil.ch/inscriptions).

En début de chaque semestre, les étudiants qui inscrivent des enseignements de SSP doivent passer au secrétariat de la faculté de SSP durant les premières semaines du semestre (de préférence la première semaine) afin:

- de procéder à l'ouverture d'un plan "étudiant externe" et
- de remplir leur formulaire d'inscription (disponible auprès du secrétariat de la faculté, bâtiment Anthropôle, bureau 2127) aux enseignements et aux examens.

C'est le secrétariat qui inscrira les enseignements et examens demandés dans leur dossier.

Tous les enseignements et examens que l'étudiant suit et présente doivent impérativement être inscrits. Une inscription à l'enseignement est nécessaire afin de pouvoir inscrire l'examen.

Les enseignements annuels s'inscrivent uniquement au début du semestre d'automne et l'inscription à l'enseignement est automatiquement prolongée au semestre de printemps.

Les enseignements de type contrôle continu (CCS), les séminaires et les ateliers mémorants UNIL ne demandent pas d'inscription aux examens (l'inscription à l'enseignement équivaut à l'inscription à l'examen).

Les autres enseignements (cours avec examen écrit ou oral en session, document à rendre, épreuve de rattrapage en ce qui concerne les contrôles continus) demandent également une inscription à l'examen.

Les examens de la session d'hiver doivent être inscrits pendant les 4 premières semaines du semestre d'automne. Les examens des sessions d'été et d'automne doivent être inscrits durant les 4 premières semaines du semestre de printemps.

A l'issue de la période d'inscription, une période de 2 semaines d'inscriptions tardives, moyennant payement d'une taxe de CHF 200.- de retard est ouverte (CHF 200.- pour les enseignements et CHF 200.- pour les examens).

A l'issue de la période d'inscription tardive, aucune inscription n'est acceptée, sauf cas de force majeure attesté par pièce (certificat médical).

PRESENTATION DES EVALUATIONS ET NOMBRE DE TENTATIVES

L'étudiant a droit à deux tentatives pour chaque évaluation. En cas de 2ème tentative, la meilleure des deux notes est gardée, excepté si la 2ème note est un zéro (pour absence injustifiée à l'examen, plagiat ou tricherie), auquel cas ce dernier est gardé.

L'étudiant est toujours interrogé sur le dernier cours donné. Par conséquent, si un cours est redonné entre la première et la deuxième tentative, l'étudiant a l'obligation de le resuivre et le réinscrire par Internet.

PRESENTATION DES CCS, SEMINAIRES, ATELIERS MEMORANTS

Lorsqu'un enseignement est évalué par un contrôle continu (CCS), l'étudiant doit se présenter aux épreuves fixées par l'enseignant durant le cours. Le CCS fait l'objet d'une note.

Lorsqu'un enseignement est un séminaire (hors module HEP) ou un atelier ce dernier est évalué par la mention « Réussi » ou « Echec » et ne fait donc pas l'objet d'une note. L'étudiant doit se conformer aux instructions et délais fixés par l'enseignant pour la validation du travail. L'étudiant doit obligatoirement obtenir un résultat (réussite ou échec) au plus tard :

- pour un enseignement du semestre d'automne : à la session d'été ;
- pour un enseignement du semestre de printemps ou annuel : à la session d'automne.

SESSIONS DE PRESENTATION DES EXAMENS

L'étudiant a le choix, pour chaque examen se déroulant en session, se présenter à la session suivant immédiatement le suivi du cours ou à la session suivante, soit :

- pour un enseignement du semestre d'automne : examen à la session d'hiver ou à la session d'été ;
- pour un enseignement du semestre de printemps ou annuel : examen à la session d'été ou d'automne.

En cas d'échec:

- à des examens de la HEP Vaud: l'étudiant est automatiquement réinscrit à la session d'examens suivante, y compris à la session d'automne pour un échec en été.
- à des examens de l'UNIL, l'étudiant peut:
  - soit inscrire le rattrapage à la session d'été suivante en cas d'échec à la session d'hiver, ou à la session d'hiver suivante en cas d'échec à la session d'été ou d'automne ;
  - soit, si son délai d'études le lui permet, suivre à nouveau l'enseignement et donc le réinscrire à l'enseignement et l'examen.

  Un examen échoué à la session d'été à l'UNIL ne peut donc pas être représenté à la session d'automne.

En cas d'échec, l'étudiant n'a pas la possibilité de choisir un autre enseignement.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES

Documents supplémentaires pour les enseignements SSP :

- date des périodes d'inscriptions aux enseignements et examens, dates des sessions et remise des résultats : www.unil.ch/ssp/page16422.html (« Calendrier des examens 2011-2012 » et « délais d'inscription aux enseignements et aux examens ») ;
- contrat d'inscription aux enseignements (www.unil.ch/ssp/page16422.html);
- contrat d'inscription aux examens (www.unil.ch/ssp/page16422.html);
- modalités d'évaluation aux examens (http://www.unil.ch/ssp/page15354.html#4)
- Règlement du Master en sciences et pratiques de l'éducation (http://www.hepl.ch/index.php?id=1305)

Documents supplémentaires pour les enseignements HEP Vaud:

- Mode d'emploi des inscriptions sur IS-Academia.

Informations supplémentaires pour les enseignements SSP :

- secrétariat du Décanat SSP durant les heures d'ouverture (lundi, mercredi à vendredi de 8h à 12h et mardi de 13h30 à 17h30), par téléphone au 021 692 31 20 ou par mail à ssp@unil.ch ;
- conseillère aux études SSP (conseil.sciencessociales@unil.ch).

Informations supplémentaires pour les enseignements HEP Vaud:

- Service académique de la HEP – Mme Darlène Fernandes – durant les heures d'ouverture:
  - Lundi, mardi, mercredi et vendredi: 9:45-10:30 / 13:15-14:00 / 15:45-16:15
  - Jeudi: 13:15-14:00

  Par téléphone au 021 316 06 95 ou par mail à maspe@hepl.ch
- Sophie Marchand (sophie.marchand@hepl.ch).